

| | |
|-------------------------------------|-----------------|
| Département de l'Isère | |
| Commune de Châtel-en-Trièves | |
| Délibération n° | 2023 093 |

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023
ID : 038-200068336-20231219-2023093-DE



Délibération du conseil municipal de la commune de Châtel-en-Trièves

Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le 19 décembre à 20h30 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Domaine de Talon à Saint- Sébastien, sous la Présidence de Madame Fanny LACROIX, Maire.

Présents : Mme LACROIX Fanny - M. AGRESTI Jean-Pierre - M. BATOUX Gérard - Mme BLANCHET Florence - M. CHABUEL Alain - Mme COLIN Valérie - Mme GUILLET Alexia - M LABADIE Hervé - Mme LOISEUR Nicole - M. SERRE Jean-Louis - Mme VETIER Dominique

Absent excusé : M. JACQUET Christian

Absente : Mme SEKELLY Julia

Pouvoir : M. JACQUET Christian à M LABADIE Hervé

Secrétaire de séance : Mme GUILLET Alexia

Date de la convocation : 13 décembre 2023

Date d'affichage : 13 décembre 2023

Nombre de Membres en exercice : 13

Nombre de Membres présents : 11

Ayant pris part à la délibération : 12 **Pour :** 12 **Contre :** 0 **Abstention :** 0

Objet : Tarification eau et assainissement de 2024 à 2026

Vu les délibérations n° 2018 002 et n° 2018 003 du 25 janvier 2018 relatives aux tarifs de l'eau à la suite de la création de la commune nouvelle ;

Considérant que les recettes relatives à l'eau et l'assainissement ne permettent pas un équilibre budgétaire malgré le versement de la subvention de fonctionnement du budget principal de la commune sur le budget de l'eau ;

Considérant qu'il conviendrait d'augmenter les tarifs appliqués à minima du pourcentage de l'inflation pour rétablir progressivement ce dysfonctionnement ;

Considérant qu'il est important de prendre soin de la ressource en eau pour les années à venir, il est donc supprimé le dégrèvement de moitié du prix pour les consommations excédant 150 m³ ;

| | |
|-------------------------------------|-------------------------|
| Département de l'Isère | |
| Commune de Châtel-en-Trièves | |
| Délibération n° | 2023 093 (suite) |

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 038-200068336-20231219-2023093-DE



Madame le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les tarifs suivants pour les années 2024 à 2026 :

- Assainissement :

| Année | 2024 | 2025 | 2026 |
|---------------|--------|--------|--------|
| Part fixe | 37.38€ | 39.76€ | 42.14€ |
| Part variable | 0.92€ | 0.98€ | 1.04€ |

- Eau Cordéac :

| Année | 2024 | 2025 | 2026 |
|---------------------|--------|--------|--------|
| Part fixe | 54.39€ | 58.28€ | 62.16€ |
| Part variable | 1.42€ | 1.49€ | 1.56€ |
| Prix m3 pour 120 m3 | 1.88€ | 1.98€ | 2.08€ |

- Eau Saint-Sébastien :

| Année | 2024 | 2025 | 2026 |
|---------------------|--------|--------|--------|
| Part fixe | 54.39€ | 58.28€ | 62.16€ |
| Part variable | 1.56€ | 1.56€ | 1.56€ |
| Prix m3 pour 120 m3 | 2.02€ | 2.05€ | 2.08€ |

- Eau pour les professionnels :

- 0.13 €/m3 en 2024 ;
- 0.14€/m3 en 2025 ;
- 0.15€/m3 en 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide les propositions de Madame le Maire ;
- Décide d'appliquer les tarifs proposés ci-dessus ;
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces augmentations.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Pour copie conforme.
 Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture.
 Publication le : 22/12/2023.
 En Mairie.

Le Maire,
 Fanny LACROIX.

